

Emmanuel Blanchard, *La police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.

Vanessa Codaccioni

Né d'une réflexion sur la controverse autour du massacre du 17 octobre 1961 qui émerge en France en 1997 au moment du procès Papon, l'ouvrage d'Emmanuel Blanchard issu de sa thèse est articulé autour de la problématique centrale des conditions de possibilité de cette tuerie policière. *La police parisienne et les Algériens (1944-1962)* s'inscrit ainsi dans le mouvement de renouvellement de l'historiographie de la guerre d'Algérie porté par une nouvelle génération de chercheurs et de chercheurs qui n'ont pas connu ce conflit, et qui peuvent à la fois l'analyser de manière plus distanciée, mais aussi en proposer de nouvelles approches « par le bas », focalisées sur les « expériences de la guerre au quotidien¹ », comme ici le gouvernement policier des Algériens à Paris.

Souhaitant restituer les héritages multiples à l'œuvre dans la gestion des émigrés d'Afrique du Nord, Emmanuel Blanchard ne se livre pas à une analyse de la guerre d'Algérie dans sa stricte chronologie puisqu'il propose une histoire plus longue de la répression policière contre la « criminalité » algérienne. Si l'auteur est soucieux de respecter la singularité du conflit algérien et de souligner la rupture que le déclenchement de la guerre induit dans la logique répressive de l'État colonial, il s'autorise néanmoins à penser tout ce que la « logique de police² » envers les « Français Musulmans à Paris » doit à l'histoire des rapports entre les « colonisés » et les agents étatiques depuis 1944. La Libération offre à ce titre l'un des grands premiers moments d'affrontements, comme le montrent en Algérie les massacres du Constantinois de mai 1945, mais c'est aussi le cas en métropole où les rafles sont quotidiennes à partir de cette date. Il en est de même de la concentration des Algériens dans des « camps » ou des opérations de « ratissages » qui sont progressivement routinisées par les agents de l'État malgré les changements statutaires des Algériens qui interviennent entre 1944 et 1947. L'exemple du statut des « Français Musulmans d'Algérie » de septembre 1947, qui garantit officiellement l'égalité des droits entre Français de métropole et Algériens et leur accorde la citoyenneté de plein de droit, est à ce titre éclairant quant aux représentations qui régissent l'activité de la police parisienne. Les agents de la préfecture de police résistent en effet à ce changement de statut et lui opposent toute une série de stratégies discursives et pratiques pour maintenir les Algériens dans une situation de domination coloniale. On voit ainsi tout au long de l'ouvrage comment les émigrés

¹ Raphaëlle Branche, Sylvie Thénault (dir.), *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Éditions Autrement, 2008, p. 8.

² Alexis Spire, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 2005, p. 55.

d'Afrique du Nord continuent d'être considérés comme des « citoyens diminués » selon une expression des élus communistes, et comment les agents s'arrangent, sur le terrain, avec un statut considéré comme une pure fiction juridique. Ce faisant, si les stéréotypes raciaux et coloniaux fonctionnent à plein au sein de l'institution préfectorale, ses agents s'appuient sur d'autres expériences répressives pour gérer la « criminalité nord-africaine ». Outre la police des étrangers, auxquels les agents de la préfecture empruntent les méthodes de fichages et de contrôle sous couvert d'assistance sociale, c'est aussi la police des « indésirables », celle des clochards, des prostitués ou des homosexuels, qui fournit un réservoir d'expérience pour les membres de l'institution. Les rafles, l'éloignement du territoire ou encore l'internement sont dès lors progressivement inclus dans le répertoire d'action policier, puis radicalisés ou réactualisés lors du conflit algérien.

L'autre point fort de l'ouvrage d'Emmanuel Blanchard est de ne pas focaliser sur les seules forces policières mais de saisir pleinement les interactions entre les Français Musulmans d'Algérie et les agents répressifs. Cette perspective lui permet d'insister sur les conditions de la radicalisation des affrontements dans la capitale et sur le caractère de plus en plus guerrier que revêtent les rapports entre les deux groupes sociaux. Surtout, en replaçant au cœur de l'analyse la réaction des Algériens à la répression dont ils sont l'objet, il évite de faire d'eux des victimes passives de l'État colonial, sans capacité d'action. Les refus d'obtempérer, la dénonciation de la répression par le biais de la presse des membres du PPA-MTL³, tout comme les violences dans les manifestations, sont exemplaires de leurs résistances au processus de criminalisation, surtout dans le cas d'acteurs ou de groupes politisés proches de l'organisation nationaliste algérienne. Leur participation à des manifestations interdites, où ils défilent en rang serré, souvent avec leur propre service d'ordre, témoignent de cette volonté d'altercation sans laquelle on ne peut saisir le phénomène répressif dans toute sa complexité. Si leur présence à la manifestation Ridgway de mai 1952, organisée par le PCF à des fins « d'en découdre », en est une illustration, c'est surtout le cas lors du défilé du 14 juillet 1953 qui fait sept morts du côté algérien. Ce massacre d'État, qui fait la jonction entre la lutte contre le PCF et celle contre la « délinquance nord-africaine », témoigne là encore de tout ce que la gestion policière des Algériens à Paris doit à la conflictualité grandissante dans la capitale mais aussi à la configuration politique dominée par l'anticommunisme d'État – incarnée par la figure du préfet Jean Baylot – et par les conflits de décolonisation, au Maroc et en Indochine notamment.

La guerre d'Algérie amplifie le processus répressif comme l'attestent la multiplication des services spécialisés dans la lutte contre la « criminalité nord-africaine », la militarisation de la répression, l'usage de la « torture » ou l'élimination des « suspects » sous couvert de « légitime défense ». L'année 1958, celle de la naissance de la V^e République, de la fragilisation du pouvoir gaulliste et de l'insurrection policière, est centrale dans ce durcissement. La nomination de Maurice Papon à la préfecture de police, très au fait des théories de la « guerre contre-révolutionnaire » et doté d'un « capital colonial » forgé au gré de sa carrière administrative, y est aussi pour beaucoup, lui qui dispose d'un « chèque en blanc » pour gérer le problème algérien et dont l'objectif est l'éradication du FLN à Paris. La stratégie policière coercitive qu'il met progressivement en œuvre contre les militants indépendantistes

³ Parti du peuple algérien - Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques.

favorise dès lors l'usage d'une répression violente et meurtrière mobilisée par des agents préfectoraux considérant vivre, du fait des attentats du FLN dans la capitale et de leurs morts « victimes du devoir », en état d'exception.

Ce que restitue Emmanuel Blanchard en définitive, ce sont tous les facteurs évolutifs qui aboutissent, en contexte de sur-criminalisation des Algériens à Paris, au climax répressif du 17 octobre 1961. Son travail permet ainsi de voir, comme l'a fait Alain Dewerpe à propos du massacre d'État de Charonne en février 1962, que la tuerie policière du 17 octobre, pendant et après la manifestation pacifique algérienne, n'est ni un « "accident statistique", ni le résultat "d'un enchaînement de hasards malheureux qui fait les grandes catastrophes" ». Si l'état de quasi-belligérance entre le FLN et les policiers dans un contexte de crise permet l'événement, celui-ci doit aussi à la réactualisation et à la radicalisation d'un répertoire d'action mis en place dès les années 1920, à la progressive autonomisation des forces de l'ordre durant le conflit, et à la banalisation d'une brutalité policière connue et couverte par les autorités.